

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL

DU 16.10.2017 à 19h30

SALLE MULTIACTIVITES, MURAZ

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
 - Procès-verbal mot-à-mot de la séance du 8 mai 2017
 - Procès-verbal décisionnel de la séance du 8 mai 2017
 - Procès-verbal mot-à-mot de la séance du 19 juin 2017
 - Procès-verbal décisionnel de la séance du 19 juin 2017
4. Informations du Bureau
5. Postulats :
 - 5.1. Postulat pour une adhésion à la charte de l'eau
 - 5.2. Postulat pour l'implantation de panneaux solaires sur notre commune
 - 5.3. Postulat terrain Tamoil et Banque Cantonale du Valais
 - 5.4. Appartements protégés
 - 5.5. Subventionner l'achat de vélos électriques
6. Interpellations :
 - 6.1. Des horaires mal coordonnés
 - 6.2. Deux bus + deux tarifs = un casse-tête ?
 - 6.3. Une décharge au lieu d'un arrêt
 - 6.4. Tamoil et nos finances
 - 6.5. Assainissement du stand de tir de Châbles-Croix
7. Résolution :
 - 7.1. Rte du Cornet à Illarsaz – Rte et cheminement piétonnier
8. Informations de l'Exécutif :
9. Questions
10. Divers

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE
DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 16.10.2017 à 19h30

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux

M. Côte Vuille, président du CG, ouvre la séance à 19h30. Il salue et souhaite la bienvenue à toutes les personnes officielles présentes, à la presse et au public. Il relève que le CG a été convoqué le 20 septembre, dans le délai réglementaire. La séance et l'ordre du jour proposé par le Bureau, ont été annoncés au pilier public, sur le site internet de la commune et aux médias par le secrétariat communal. De plus une information a été publiée sur le panneau d'affichage électronique communal. Il présente ses excuses et celles de l'administration pour les personnes qui ont reçu ou ont imprimé les interventions qui ne comprenaient que la première page. L'erreur a été rapidement corrigée après signalement.

Il excuse le Conseiller général : M. José Sotillo.

Mme Maria-Encina Fracheboud, secrétaire du CG, procède à l'appel nominatif et relève la présence de 44 Conseillers généraux, le quorum est donc atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

3. Approbation des procès-verbaux

- **Procès-verbal mot-à-mot de la séance du 8 mai 2017**
Accepté à l'unanimité
- **Procès-verbal décisionnel de la séance du 8 mai 2017**
Accepté à l'unanimité
- **Procès-verbal mot-à-mot de la séance du 19 juin 2017**
Accepté à l'unanimité
- **Procès-verbal décisionnel de la séance du 19 juin 2017**
Accepté à l'unanimité

4. Informations du Bureau

M. Côte Vuille informe les Conseillers Généraux qu'une séance de coordination aura lieu entre le Bureau et le CM à la suite du changement de date de la séance plénière d'automne.

Le Bureau a examiné la recevabilité des interventions déposées et a décidé de les mettre toutes à l'ordre du jour. Le Bureau a pris connaissance d'une question écrite. Le Bureau a voulu anticiper la préparation du prochain budget, en proposant au CM de former une commission pour créer un tableau distinguant les rubriques liées, partiellement liées et non liées. Le CM a répondu que cela n'était pas nécessaire pour cette année, le travail ayant été fait par l'administration.

Toujours concernant le budget, le Bureau a décidé de maintenir la directive 1/2014 relative aux délais pour le travail de la Cogest et le dépôt des amendements par les groupes. Et enfin, le Bureau a également entamé une discussion pour adopter un modus vivendi concernant les votes sur le budget en fonction des expériences des années précédentes. La prochaine séance du Bureau permettra de faire le retour des

groupes sur ce point et de prendre une décision pour cette législature.

5. Postulats :

- **5.1. Postulat pour une adhésion à la charte de l'eau**
Mme Anaïs Cretton pour le PSCG présente son postulat. Celui-ci est combattu par les groupes PDC et UDC, ainsi que par le CM. Il est soutenu par le groupe des Verts.
Résultat des votes pour : 18, contre : 24, abstention : 1
Le postulat est refusé.
- **5.2. Postulat pour l'implantation de panneaux solaires sur notre commune**
M. Olivier Ostrini pour le PSCG présente son postulat.
Le postulat n'étant pas combattu il est accepté tacitement.
- **5.3. Postulat terrain Tamoil et Banque Cantonale du Valais**
M. Daniel Schmid pour le PSCG présente son postulat.
Résultat des votes pour : 8, contre : 26, abstention : 9
Le postulat est refusé
- **5.4. Appartements protégés**
Mme Nathalie Cretton pour les Verts présente son postulat. Il est combattu par le CM et le groupe PDC et soutenu par les groupes PLR, UDC et PSCG.
Résultat des votes pour : 21, contre : 13, abstention : 9
Le postulat est accepté.
- **5.5. Subventionner l'achat de vélos électriques**
M. Florent Morisod pour les Verts présente son postulat. Il est soutenu par le groupe PSCG et le CM, le groupe PDC ne prend pas de position et les groupes UDC et PLR combattent le postulat.
Résultat des votes pour : 16, contre : 20, abstention : 7
Le postulat est refusé.

6. Interpellations :

- **6.1. Des horaires mal coordonnés**
M. Thomas Birbaum, présente son interpellation sur les horaires mal coordonnés entre l'école de Muraz et les bus urbains. **M. Olivier Turin** pour le CM, informe que chaque année une séance a lieu avec CarPostal afin d'optimiser les horaires. La marge de manœuvre est limitée en raison des correspondances avec les CFF notamment. En ce qui concerne les horaires scolaires, la volonté communale est que tous les horaires soient harmonisés.
- **6.2. Deux bus + deux tarifs = un casse-tête ?**
M. Thomas Birbaum présente son interpellation sur la différence de tarif entre le Bus urbain et le CarPostal et sur les tarifs en général avec l'arrivée de Mobilis dans le Chablais valaisan.
Mme Sandra Cottet Parvex pour le CM, explique que d'une part CarPostal est une ligne régionale, pour laquelle les communes paient une participation, d'autre part, le bus urbain fait partie du trafic communal et est financé par la commune. Cela explique une tarification différenciée. Il est de la compétence de la Confédération de fixer les participations cantonales pour l'offre de trafic régional, calculées au moins

tous les quatre ans. Une interpellation du canton à l'OFT d'abord conviendrait mieux. D'autres communes qui possèdent des Bus urbains comme Sion, Sierre et Brigue, connaissent aussi des prix différents entre le Bus urbain et CarPostal. Finalement, pour ce qui est du tarif du bus d'agglomération, la première phase du projet du bus concerne essentiellement l'analyse des coûts et des niveaux de desserte. Le volet de la tarification est actuellement à l'étude avec une extension possible de Mobilis à Monthey et Collombey-Muraz.

- **6.3. Une décharge au lieu d'un arrêt**

M. Thomas Birbaum présente son interpellation qui concerne la gare CFF de Collombey qui est une déchetterie à ciel ouvert. **M. Jean-Luc Planchamp** pour le CM, informe qu'il ne faut pas dissocier la gare CFF de l'école du Corbier. Les mesures prises sont valables pour les deux emplacements. Cette année 34 interventions de la police contre 19 l'année passée. Avec des dénonciations et des amendes qui se convertissent en jours de prison en cas de non paiement. RailClean CFF passe quatre fois par semaine pour nettoyer, et deux fois par année un nettoyage intensif. Un groupe de travail « qualité de vie, espace public » est chargé d'analyser la situation et faire des propositions. Il existe un arrêté Municipal du 9 février 2015, qui prévoit l'interdiction de demeurer seul ou en groupe, dans les cours d'écoles en dehors des heures scolaires sauf autorisation spéciale ou activités sportives. La police municipale doit l'appliquer avec une tolérance zéro.

- **6.4. Tamoil et nos finances**

M. Thomas Birbaum présente son interpellation. Tamoil SA a été déboutée par le Tribunal Fédéral, sur la question de son exonération fiscale passée. La commune recevra donc 2,7 millions en produit exceptionnel. Est-ce que la commune a déjà prévu l'utilisation de ce produit exceptionnel ?

M. Yannick Buttet pour le CM, répond que l'argent dû sera comptabilisé comme produit extraordinaire mais ne sera pas affecté à une tâche particulière.

- **6.5. Assainissement du stand de tir de Châbles-Croix**

Mme. Carole Morisod pour le groupe des Verts développe son interpellation. **Mme Sandra Cottet-Parvex** pour le CM répond que le stand de tir et toutes ses installations sont hors du périmètre des zones de protection des eaux souterraines. Pour les récupérateurs de munitions, des mesures sont en cours. Des appels d'offres ont été réalisés et une clef de répartition a été proposée aux cinq communes concernées, La part attendue pour notre commune et de Fr. 52'000.— environ, portée au budget 2018.

La butte de tirs 300 mètres est inscrite au cadastre des sites pollués comme site devant faire l'objet d'investigations. Une information relative à l'assainissement des buttes a été adressée à la commune par le service de l'environnement du canton. Notre commune est en contact avec l'association du stand de tir régional de Châbles-Croix afin que cette problématique soit coordonnée avec l'installation des récupérateurs de munitions.

7. Résolution :

- **7.1. Rte du Cornet à Illarsaz – Rte et cheminement piétonnier**

Mme Madeleine Delarze présente sa résolution. Celle-ci est soutenue par le groupe PDC. **M. Mikaël Vieux** pour le CM, intervient pour informer par rapport à la situation actuelle de ce tracé.

Résultats du vote : pour : 42, contre : 0, abstention : 1

La résolution est acceptée.

8. Informations de l'Exécutif

Mme Sandra Cottet Parvex donne plusieurs informations concernant le dossier de la gestion des déchets. Notamment la page mise en ligne sur le site de la commune avec les différentes rubriques consacrées à la gestion des déchets. Elle informe aussi sur le montant des taxes. Des informations tout-ménage vont suivre d'ici la fin de l'année.

M. Olivier Turin informe sur le décompte final des coûts de construction de l'école des Perraires. Des travaux supplémentaires et surtout nécessaires ont été effectués pour un dépassement du budget de l'ordre de 4%. Le CM a décidé d'englober ce dépassement, décision qui est de sa compétence étant donné que le seuil des 10% de la dépense prévue n'est pas dépassé.

9. Questions

M. Olivier Turin pour le CM répond à une question de Mme Véronique Cottet, restée en suspens. L'accompagnement des écoliers par un adulte durant le transport entre l'école et l'UAPE. La prise en charge continue des écoliers est sous responsabilité communale. Pour cette raison, un accompagnement dans le bus des écoliers a été décidé dès l'ouverture de l'UAPE des Plavaux. Sur le 45 % du poste attribué à cette fonction d'accompagnement, le 30 % est subventionné par le canton du Valais.

M. Daniel Schmid demande au CM des informations sur l'engagement de la commune concernant la création d'une société d'investissements qui soutiendrait les communes partenaires lors de la réalisation de grands projets ou en cas de difficultés rencontrées par TéléMorgins SA.

M. Yannick Buttet pour le CM répond qu'une proposition a été effectuée par 9 communes du district, pour créer une société d'investissements (Chablais-Invest). Lors du développement du budget 2018 des informations complémentaires sur cette société seront données. La volonté des communes est de donner une assise solide pour le financement d'infrastructures utiles à la population de notre district.

Mme Carole Morisod demande à Mme Sandra Cottet Parvex si quand elle parle de déchets verts si cela concerne aussi les déchets verts alimentaires des ménages.

Mme Sandra Cottet Parvex répond qu'il s'agit de la collecte de déchets verts pour les végétaux, les déchets de tonte et de taille qui sera introduite dès 2018. Pour les déchets alimentaires l'idée n'est pas totalement exclue mais pas pour l'immédiat.

Mme Nathalie Cretton pour le groupe des Verts se réjouit que le CM ait été sensible au covoiturage en mettant en place une vingtaine de places à proximité du stand de tir de Châble-Croix. Par contre elle regrette que dans le nouveau règlement il

n'y ait pas une réflexion concrète concernant le parc & rail. Elle demande s'il ne serait pas judicieux de proposer un tarif préférentiel pour le stationnement des voitures des personnes domiciliées sur notre commune qui empruntent un moyen de transport public, train ou bus, pour poursuivre leur trajet ?

M. Jean-Luc Planchamp pour le CM, répond que la zone du Corbier est prévue zone parc & rail avec un horodateur, ainsi qu'un autre sur la place de l'Etoile. Le tarif sera certainement fixé à 6frs la journée sur les deux parkings.

Mme Véronique Chervaz pour le PSCG, ayant vu des une entreprise de paysagiste sur l'ancien cimetière de Collombey, elle demande plus d'informations et s'il est possible de voir le plan du projet retenu.

M. Mikaël Vieux pour le CM, répond que suite au concours auprès des paysagistes, c'est l'entreprise Lattion & Veillard et leur projet qui a été retenu. Il apportera les plans pour les présenter lors d'un prochain Conseil Général.

M. Lionel Genolet pour le groupe PDC, demande des nouvelles concernant la densification du centre du village de Collombey. Où en est l'avancement de ce projet et quels sont les délais prévus pour la mise en œuvre du plan de quartier ?

M. Alexis Turin pour le CM, répond que ce dossier est à bout touchant pour le soumettre au Conseil Général. Pour le moment des études complémentaires sont en train d'être faites suite à des oppositions.

M. Thomas Birbaum pour le groupe PLR, concernant la brochure reçue dans toutes les boîtes aux lettres du village : si le CM ou l'administration étaient au courant de la publication de cette brochure et s'il a donné son accord ? Est-il à l'origine de la publication de cette brochure qui contient des fautes et qui ressemble à une publication officielle ?

M. Yannick Buttet pour le CM, répond que cette brochure est éditée par un privé chaque quatre ans. Il demande l'autorisation à la commune. C'est une brochure commerciale, qui est distribuée aux nouveaux habitants. Il prend note que des erreurs ont été laissées malgré la relecture par le CM et l'administration.

10. Divers

M. Cédric Zürcher pour le groupe PLR mais aussi pour le comité référendaire « contre les vignettes de stationnement », offre une nouvelle fois l'alternative qui est que le comité référendaire se tient à disposition de la municipalité pour discuter, se rencontrer et essayer de trouver une alternative à cette vignette. Dans le but de défendre les intérêts des citoyens.

M. Emmanuel Gollut à titre personnel donne ses impressions sur son début de législature au CG.

M. Côme Vuille remercie au nom du Conseil Général Messieurs Gérard Parvex et Yves Parvex pour leur précieuse collaboration et leur efficacité sur toutes les

demandes formulées. Il leur souhaite bon vent pour le futur et souhaite la bienvenue à leurs successeurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h30.

**LE CONSEIL GENERAL
DE LA COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ**

LE PRESIDENT

Côme Vuille

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. Vuille', with a stylized flourish at the end.

LA SECRETAIRE

Maria Encina Fracheboud

A handwritten signature in black ink, clearly legible as 'Fracheboud', with a stylized flourish at the end.